

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 08 septembre 2014, à 21 h sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 14

Date de Convocation : 18 aout 2014

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De Houx, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. Christian GRENIER, Mme GREZE Martine, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Robert MENOT, M. Philippe LASVAUX, M. Jean François MARETS

EXCUSÉ : M. Gérard BLANC,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Gérard BLANC à M. Christian GRENIER

Secrétaire de Séance : M. Eric MASMAYOUX



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Eric MASMAYOUX se propose.



1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 7 juillet 2014

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet.

2- Fonds de concours à la Communauté de communes du pays de Souillac/Rocamadour

M. le Maire rappelle que l'assemblée communautaire avait retenu en 2013, à l'unanimité de ses membres, une répartition dérogatoire du FPIC qui a permis à la Communauté de Communes de conserver la totalité du prélèvement et du reversement sur l'ensemble intercommunal soit un solde net positif de 107.653 € affecté à l'attribution de fonds de concours au profit notamment des communes de Calès et de Lamothe Fénelon.

Lors du conseil communautaire du 30 juin 2014, le Président du pays de Souillac Rocamadour a proposé que le gain net de FPIC 2014 soit 155.715 euros (dont 99.303 euros pour la part des communes) soit conserver par la Communauté de Communes afin de permettre l'achat de foncier (ancienne gare de marchandises et entrepôt Bizac) indispensable à la construction d'un bâtiment pour le maintien des services de « Pôle Emploi » sur Souillac.

Compte-tenu de l'absence d'unanimité lors du vote communautaire du 30 juin dernier sur ce point, notre commune recevra donc la somme de 3000 €.

Considérant que le budget communal 2014 que nous avons voté est équilibré sans prendre en compte une affectation du FPIC,

Considérant que le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour recevoir les services de Pôle Emploi concerne l'ensemble des communes de notre EPCI et même au-delà,

Considérant que cette opération doit être engagée rapidement pour l'intérêt des demandeurs d'emploi de notre territoire qui disposeront ainsi d'un service de proximité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Décide d'allouer un fonds de concours de 3000 euros au Pays de Souillac Rocamadour afin d'acquiescer le foncier précité.

3- Halle évènementielle/Mairie : choix du terrain d'implantation

M. le Maire annonce que M. le PREFET lui a indiqué qu'il souhaitait inviter à Rocamadour M. le PREFET de Région en mai 2015. Il y a donc lieu d'activer le dossier afin de pouvoir

présenter des demandes de subvention à l'ETAT. Nécessité de recruter un architecte rapidement pour avoir une estimation des coûts.

Choix du terrain:

Plusieurs possibilités ont été examinées lors de la dernière réunion de la commission ; le terrain pressenti, celui à coté de la maison « Selves », est proposé.

Les membres du Conseil Municipal valident par 14 voix « pour » + 1 pouvoir le choix du terrain « Selves » pour la future implantation de cette structure.

M. le Maire rappelle les **objectifs du projet** :

Servir les associations

Développer le tourisme séminaires / congrès

Se doter d'une salle de concerts

Lieu de rencontre et de convivialité pour la population

Pour la partie MAIRIE : accessibilité et renouer lien avec la population

Grandes lignes du projet à affiner :

- Bâtiment basse consommation
- Accès grand public
- Bâtiment modulable
- Bâtiment de plein pied
- Bâtiment équipé nouvelles technologies / WIFI, écran, vidéo, kit de conférence
- Capacité : 350 personnes maximum
- Cuisine équipée : chambre froide, lave vaisselle, point chaud
- Scène modulable
- Mobilier
- Pièces de stockage
- Loges
- Parkings à proximité
- Toilettes
- Partie Mairie à réfléchir : salle du Conseil municipal à prévoir – bureaux - archives

Monsieur le Maire propose afin de recueillir les avis et propositions des professionnels et des responsables d'associations d'organiser une réunion, au Mille Club, le samedi 4 octobre, (15 h avec les professionnels du tourisme et l'office du tourisme, 18 h avec les Associations locales)

Concernant le projet de faire appel à un concours d'architectes, M. Le Maire précise qu'il a contacté M. SICARD du SDAP qui n'est pas favorable à cette idée. Par contre il se rendra disponible pour la rédaction du Cahier des Charges.

Concernant le financement de l'opération évaluée à 1 million d'euros, M. Le Maire précise qu'il aura lieu de solliciter des subventions auprès de la Région, du Conseil Général, de la Communauté de Communes, de l'Etat et des Fonds Européens.

4- Travaux routiers 2014 : choix de l'entreprise

Monsieur CAILLES donne connaissance de la liste des travaux qui vont être réalisés sur ce programme 2014, à savoir, en tranche ferme :

- VC 161 (180 m)
- VC 162 (400 m) ces deux chemins sont situés à Mayrinhac le Francal

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2014, le Conseil Municipal, par 14 « pour » + 1 pouvoir, 0 « contre », 0 abstention, délègue M. le Maire ou un adjoint pour signer le marché relatif au programme de travaux routiers 2014 pour la tranche ferme. Pour les travaux prévus en tranche conditionnelle sur le secteur des Alix, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement en fonction des négociations à mener avec le Syndicat AEP qui a pour projet la réfection de la canalisation d'eau potable sur ce même secteur.

L'entreprise retenue est l'entreprise MARCOULY, pour un montant de travaux de 12 946.08 € ttc. (Tranche ferme) (Somme prévue au BP 2014 : 40 000 € ttc). Il est précisé que l'ordre de service sera délivré rapidement afin que l'entreprise réalise les travaux avant le 31 novembre 2014 ; les pénalités de retard seront appliquées si les délais ne sont pas respectés.

5- Convention pour entretien des appareils de défense incendie

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal a décidé en novembre 2009 de signer avec la SAUR une convention pour l'entretien des appareils de défense incendie de la commune,

Après avoir rappelé que la date d'expiration de cette convention était liée au contrat de gérance signée entre la SAUR et le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable ROCAMADOUR /LACAVE) (30 juin 2014),

Après avoir précisé que le SIAEP a confié en mars 2014, par contrat d'affermage, à la SAUR, l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable,

Monsieur le Maire propose aux élus de signer une nouvelle convention avec la SAUR pour l'entretien des appareils de défense incendie de la commune.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstentions :

- Donne un avis favorable à la signature de la convention telle que proposée par la SAUR
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour signer cette convention.

M. Philippe de Houx a constaté que durant la saison touristique la borne à incendie située à la « Patte d'Oie » à l'Hospitalet est inaccessible aux pompiers à cause des véhicules qui se garent à proximité. Il demande que soit étudiée la possibilité de mettre en place une protection autour de cette borne.

Il évoque également le problème de l'accès aux Sanctuaires pour les pompiers à cause de la borne du chemin St Amadour. Les pompiers souhaitent une modification de la borne existante afin de pouvoir utiliser leur matériel spécifique (clef à triangle de 11).

6- Décision modificative n°3 sur BP Commune

Section	Dépenses		Recettes		Vérification de l'équilibre (col 3 - col 5) (6)
(1)	Compte (2)	Montant (3)	Compte (4)	Montant (5)	
Fonctionnement					
FPIC	73925	+2427	7325	+5427	
Virement à section d'inv	023	+3000			
Enlèvement Véhicule	6236	-60			
	678	+60			
Remb concours agent de Maitrise	6236	-302.40			
	6188	+302.40			
Sous-total =					

Section	Dépenses		Recettes		Vérification de l'équilibre (col 3 - col 5) (6)
(1)	Compte (2)	Montant (3)	Compte (4)	Montant (5)	
Fonctionnement					
Contrat Agent	64131	+ 2500			
équipe technique	64168	-771			
	6233	-1000			
	6236	-729			
Supplément familial	6456	+317			
	6236	-317			
Investissement					
Versement fond de concours COM	2041512	+3000	021	+3000	

COM					
Sous-total =					

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2014 Commune et mandate M. Le Maire ou un adjoint pour les mettre en application.

7- Enquête publique Lagardelle : validation des conclusions du Commissaire Enquêteur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014/017 du 10 mars 2014 le Conseil Municipal a pris la décision de soumettre à enquête publique l'aliénation d'une parcelle désaffectée du domaine public au lieu dit Lagardelle.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 juillet 2014 au 23 juillet 2014 et M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport du Commissaire Enquêteur.

- Le conseil municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir valide le rapport du commissaire enquêteur donnant un avis favorable à l'aliénation comme prévue dans le dossier d'enquête publique.
- Le Conseil Municipal, considérant le document d'arpentage, attribuant la dénomination DP-a, pour une superficie de 415 m² à la parcelle revenant aux Consorts MALAURIE, et la dénomination DP-b, pour une superficie de 45 m² à la parcelle revenant aux consorts PAGES, se prononce favorablement, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :
 - o pour la vente de la parcelle DP-a, pour une superficie de 415 m², aux consorts MALAURIE demeurant à 46500 Padirac, pour le prix de 1260 €
 - o pour la vente de la parcelle DP-b, pour une superficie de 45 m² aux consorts PAGES demeurant à Lagardelle 46500 Rocamadour, pour le prix de 137 €
 - o donne tous pouvoirs à M. le Maire ou un adjoint pour engager la procédure d'acte administratif en signant un bon de commande au cabinet AGEFAUR de Souillac pour un montant de 600 € ttc.

8- Petit Patrimoine à restaurer en 2015

Restauration de la Fontaine du Bournat : Le début des travaux est prévu pour mi-octobre. Travaux réalisés par le Pech de Gourbière. Le Conseil municipal demande que les délais soient respectés afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions obtenues.

Concernant la programmation d'un autre chantier sur le petit patrimoine, Eric MASMAYOUX propose la marre de Blanat. M. le Maire précise que cette restauration devrait être intégrée dans le programme d'aménagement des cœurs de village – programme pour lequel nous sommes dans l'attente du rapport du CAUE suite à la visite du hameau de Blanat 28 juillet 2014.

Une visite de Mayrinhac le Francal et de Lagardelle a également été effectuée par le CAUE ce même jour : attente du rapport.

M. Masmayoux évoque l'accessibilité au puits communal de Blanat, à côté du four à pain. Il sera demandé à l'équipe technique de mettre en œuvre un système empêchant l'ouverture du couvercle de ce puits par mesure de sécurité.

Pour le prochain chantier il est décidé par le Conseil municipal de retenir la Fontaine de la Capelette. Afin d'être prêt pour déposer le dossier de demande de financement au Parc Régional, M. Masmayoux prendra rendez vous avec le Chef de l'équipe technique pour une visite sur place du chantier et pour solliciter un devis au Pech de Gourbières.

9- Questions diverses

Points sur diverses réunions depuis le 7 juillet 2014 :

Fermeture de la Poste : M. le Maire rappelle que la Direction de la Poste a envisagé une fermeture du bureau de l'Hospitalet en pleine saison touristique – du 18 au 22 août. Après avoir manifesté son mécontentement à la presse M. le Maire a obtenu le maintien de l'ouverture du Bureau de Poste. Ce qui n'a pas été le cas pour St Sozy.

Visite des cœurs de village : réunion en mairie le 28 juillet 2014 avec les services du CAUE qui s'est rendu sur place à Blanat, à Mayrinhac le Francal et à Lagardelle. Nous sommes dans l'attente du rapport et des préconisations du CAUE.

Réunion Murets : elle a eu lieu le 21 juillet à la mairie. M. Marets est chargé d'étudier le projet de réfection des murets.

Réunion DRAC : les services de la DRAC ont visité les chantiers de l'église des Alix, de la Pommette et les sanctuaires le 28 juillet 2014

Visite de M. le Sous Préfet et de M. le Préfet : elle a eu lieu le 29 juillet 2014

Réunion révision du PLU : le 4 août pour analyse du cahier des charges – prochaine réunion le 22 septembre à 16 h, à la mairie.

Réunion bornes incendie : le 4 août avec la SAUR et les services du SDIS

Réunion pour mise en place du système d'alerte de crues sur l'Alzou : le 7 aout 2014

Présentation du projet Corniche : Réunion prévue pour le lundi 15 septembre, à 18 h, à la mairie pour tous les élus.

Citoyen d'Honneur :

Pour faire suite à la demande de Mme LENFANT concernant la délivrance du diplôme de Citoyen d'Honneur de la commune, M. Le Maire rappelle les conditions à respecter :

- Ne pas résider sur la commune à titre principal ou secondaire, ne pas payer d'impôts sur la commune.
- Seules dérogations possibles : à l'occasion d'un mariage sur décision du Maire.

Journée Citoyenne :

Mme LENFANT propose d'organiser une Journée Citoyenne.

Catherine Delpech rappelle que ce genre d'actions a déjà eu lieu sur la commune et peut se renouveler.

Il est proposé diverses actions : Nettoyage des croix dans les hameaux, nettoyage fontaines de Lagardelle,Etc.

A faire : recensement des chantiers possibles – information dans le bulletin municipal pour appel aux bénévoles – fixer date de la journée citoyenne – possibilité pour la commune d'offrir le repas de midi aux participants.

Mise à Jour Cadastrale :

M. Marets souhaite que soit réalisée une mise à jour des chemins sur le cadastre.

Musée d'Art Sacré :

Une réouverture du musée d'Art sacré est prévue pour les journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2014. Une information par bouche à oreille sera faite.

Festival de Rocamadour :

M. Lasvaux indique que le Festival 2014 a reçu 2 500 festivaliers – belle réussite – En préparation le dixième festival sur une durée de trois semaines.

Collecte Ordures Ménagères :

M. Entemeyer souhaite savoir si les services du SYMICTOM vont être intégrés dans la grande Communauté Communes. Réponse de M. le Maire : c'est effectivement à l'étude.

Déserte ERDF au Coustalou :

M. Entemeyer signale une baisse de tension électrique, tous les jours, au mois d'aout, entre 11 h et 13 H. Il souhaite qu'une intervention soit faite auprès d'ERDF pour remédier à ce problème.

Fête du Pain à Blanat :

M. Masmayoux invite tous les élus à la Fête du pain qui se déroulera à Blanat le samedi 13 septembre 2014.

Parcours d'Images :

Il a eu lieu du 2 septembre au 6 septembre 2014. Sont à regrettés : le défaut de sonorisation dû à une panne de l'installation située dans la sacristie – le manque de publicité – le fait que les commerces soient restés fermés – période à revoir ;

Observations également formulées sur le budget consacré à cette opération.

Dossier à revoir en Commission Culture pour décision pour 2015.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 45.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,